ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi

Question écrite n° 23701

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'Association des paralysés de France concernant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés inscrite dans la loi du 10 juillet 1987. L'APF demande la mise en place d'un véritable système d'évaluation des mesures exonératoires de l'obligation d'emploi, pour ce qui concerne plus particulièrement les accords de branche, d'entreprise et d'établissement. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur la mise en place d'un système d'évaluation des mesures exonératoires de l'obligation d'emploi, pour ce qui concerne plus particulièrement les accords de branche, d'entreprise ou d'établissement, en faveur de l'emploi des personnes handicapées. La ministre a été amenée à préciser lors du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés (CSRPSTH), la priorité qu'elle entend voir accorder à l'emploi direct des personnes handicapées, notamment en privilégiant cet aspect dans les accords de branche, d'entreprise ou d'établissement. Elle a souhaité qu'un guide méthodologique puisse aider les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) dans leur mission d'agrément et d'évaluation des accords. Un groupe de travail issu du CSRPSTH a été constitué afin de suivre la réalisation de ce guide. Ce groupe de travail comprend des représentants de l'administration centrale, des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des partenaires sociaux, des associations représentatives des personnes handicapées et de l'AGEFIPH. Le rapport des travaux de ce groupe sera remis fin novembre 1999 et présenté au conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23701
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 151
Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 524